
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 12 mai 2023 à 8 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE23 0803

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 mai 2023, en y ajoutant les points 20.001 et 20.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0805

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0806

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention de transaction et quittance dans le cadre du contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par compostage en lien avec le CTMO CSTL (Saint-Laurent) qui prévoit notamment de payer à Veolia les travaux additionnels qui totalisent 11 356 892 \$, taxes incluses, suivant certaines modalités incluant notamment le report de la date de fin des travaux;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification des immeubles à signer le projet de convention de transaction et quittance dans le cadre du contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par compostage en lien avec le CTMO CSTL, selon les termes et conditions prévus à celle-ci pour autant qu'elle soit substantiellement conforme à celle jointe au présent dossier décisionnel et de poser tout acte utile et nécessaire pour donner plein effet à ladite convention, soit notamment de signer la convention de fidéicommissaire prévue à la convention de transaction et quittance.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237443002

CE23 0807

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention de transaction et quittance dans le cadre du contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en lien avec le CTMO BEST (Montréal-Est) qui prévoit notamment de payer à Veolia les travaux additionnels qui totalisent 28 884 359 \$, taxes incluses, suivant certaines modalités incluant notamment le report de la date de fin des travaux;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification des immeubles à signer le projet de convention de transaction et quittance dans le cadre du contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en lien avec le CTMO BEST, selon les termes et conditions prévus à celle-ci pour autant qu'elle soit substantiellement conforme à celle jointe au présent dossier décisionnel et de poser tout acte utile et nécessaire pour donner plein effet à ladite convention, soit notamment de signer la convention de fidéicommissaire prévue à la convention de transaction et quittance.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1230749002

CE23 0808

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les actions en développement économique (2023-2025) en lien avec la Planification économique conjointe (2022-2025).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1237796005

CE23 0809

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en œuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1237796001

CE23 0810

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- 2- d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1237796002

CE23 0811

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1237016001

CE23 0812

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238383005

CE23 0813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Martin Alain au poste de directeur - Développement résidentiel, dans la fourchette salariale FM10, à compter du 12 mai 2023 ou tout autre date déterminée entre les deux parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1236991002

CE23 0814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers-ères.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1237914001

CE23 0815

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1237914003

Levée de la séance à 8 h 12.

70.001

Les résolutions CE23 0803 à CE23 0815 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique OLLIVIER
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville